

Fiche de produit : Assurance-décès temporaire

Entreprise	P&V Assurances SC
Nom du produit	Assurance-décès temporaire
Description	Assurance vie individuelle souscrite par une personne physique ou une personne morale sur la tête d'un assuré par laquelle un capital est versé en cas de décès de l'assuré aux bénéficiaires préalablement désignés.
Groupes-cibles	Toutes les personnes physiques qui veulent protéger financièrement leurs proches. Sociétés qui veulent se couvrir contre les conséquences financières de l'éventuelle disparition d'une personne clé.
Parties	Preneur d'assurance = personne physique ou personne morale Assuré = personne physique Bénéficiaire décès = personne(s) physique(s) ou personne morale (keyman)
Couverture	Décès avec capital fixe
Âge de souscription Âge final	Âge maximal de souscription : 75 ans Âge final assuré : 99 ans
Durée contrat	Au choix – durée minimale de 3 ans Si fiscalité épargne-pension: durée minimale de 10 ans Si fiscalité EIP: durée jusqu'à l'âge de la pension légale de l'assuré
Participation bénéficiaire	Aucun
Capital minimal à assurer	7500 EUR
Financement	La prime est à payer au choix mensuellement (avec domiciliation), trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
Prime	Type prime: <ul style="list-style-type: none"> • Primes périodiques constantes • Primes de risque • Prime unique Primes périodiques constantes: Durée paiement de prime par défaut égale à la durée du contrat mais possibilité de limiter cette période.

Fiscalité	<p>Taxe sur les primes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-fiscal et épargne à long terme : 2% • Epargne-pension : 0% • Engagement individuel de pension : 4,40% • Assurance dirigeant d'entreprise : 4,40%
Rachat	<p>Le droit de rachat n'existe pas pour les contrats qui sont payées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des primes de risque; - des primes périodiques constantes payables pendant une période dépassant la moitié de la durée du contrat. <p>Indemnité de rachat: 5% calculé sur la valeur de rachat, diminue de 1% les 5 dernières années avec un minimum de 159,72 EUR (montant de base 75 EUR 1988)</p>
Acceptation médicale et financière	Oui
Tarif	<p>La prime dépend de plusieurs critères de segmentation comme e.a. le niveau du capital assuré, du fait que l'assuré est fumeur ou non-fumeur et l'état de santé de l'assuré.</p> <p>La prime est garantie pour une période de 3 ans à partir de la date de prise de cours du contrat. La prime peut être révisée après chaque période de 3 ans, à la date d'échéance annuelle du contrat.</p>
Frais	Pour les contrats pour lesquels des primes sont payées, un forfait annuel de 35 EUR est applicable au contrat.
Garanties complémentaires	<p>Primes unique: pas possible</p> <p>Primes de risque: Assurance complémentaire accidents</p> <p>Primes périodiques constantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • durée paiement de prime est égale à la durée du contrat: <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement de prime - Revenu garanti - Assurance complémentaire accidents • durée paiement de prime est plus courte que la durée du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement de prime - Assurance complémentaire accidents

Mai 2024